

SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
19 JANVIER 2011 à 19h00  
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Appui à la Fédération québécoise des municipalités dans le dossier « Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire »
- 3 - REPORTÉ *Restauration et mise en valeur agroforestière du deuxième Ruisseau noir – St-Adelphe*
- 4 - Félicitations au Comité organisateur de la Fête au village, édition 2011
- 5 - VARIA : (Si tous les membres du conseil sont présents)
- 6 - Période de questions
- 7 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général, Sec.-très.

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le dix-neuvième jour de janvier de l'an 2011, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents, Messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Michel Denis et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absences motivées de madame la conseillère Anne-Marie Denis et de monsieur le conseiller Roger Drouin.

Les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h00.

2011-01-15 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par  
Monsieur le maire. **Adopté**

2011-01-16 **Appui à la Fédération québécoise des municipalités dans le dossier «Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire»**

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui

seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée des MRC des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel et résolu:

Que soit inclus l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire.

Il est résolu de demander au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci.

Il est résolu de demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR).

Et enfin il est résolu de transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

**Adopté sur division**

Pour : Claude Thiffault, Réal Côté, Louis-Marc Trudel

Contre : Michel Denis

**REPORTÉ *Restauration et mise en valeur agroforestière du deuxième ruisseau noir - St-Adelphe***

**2011-01-17 Félicitations au Comité organisateur de la Fête au village, édition 2011**

CONSIDÉRANT que l'activité la Fête au village, qui suscite à chaque année un vif intérêt auprès de notre population, a permis le rassemblement d'un grand nombre de citoyens et citoyennes le 15 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe est heureux de souligner avec fierté le dynamisme du Comité organisateur de «La Fête au village, édition 2011 », et de lui adresser de sincères félicitations pour le franc succès remporté à tous les niveaux.

**Adopté**

**2011-01-18 Levée de l'assemblée à 20h37**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Dir. Général, Sec.-trés.

\*\*\*\*\*